



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Secrétaire : Lucien SAINT-JEAN-THERESE**  
**Date de convocation : 10 janvier 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 35**  
**Nombre de procuration : 09**

**Extrait n°CC-01-2022/007**

**Objet : Création de postes**

**ETAIENT PRESENTS :**

Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

**Arrivés en cours de séance :** Maurice BONTE, Stéphane LORDELOT, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Laura LITADIER épouse VILLET, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Christian RAPHA, Annick CHARLEC, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Baptiste ROTSEN, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Sylvie PALCY, Josette MASSOLIN à Bruno Nestor AZEROT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE, Christian PALIN à Frédéric BUVAL.

**En cours de séance :** Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT, Félix ISMAIN à Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHELE à Olivier JEAN-DENIS.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Pamela PATRON, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Georgette RANGOLY, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération CC-03-2021-048 du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 relative au lancement de la procédure d'élaboration du PLPDMA ;

**Vu** la délibération CC-03-2021-047 du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 validant les orientations stratégiques de CAP Nord en économie circulaire ;

**Considérant** le budget principal de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** le tableau des effectifs décembre 2021 ;

**Considérant** que compte tenu des besoins des services et des missions à mener à bien, il est proposé de créer les postes suivants :

**Un poste de chargé(e) de projet Programme Local de Prévention des Déchets PLPDMA qui repose sur les éléments suivants :**

CAP Nord Martinique, lors du Conseil communautaire du 18 mars 2021, a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son territoire pour la période 2021-2026 ainsi que la constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) en lien avec le Programme.

La mise en œuvre de ce programme obligatoire, nécessite des moyens matériels, logistiques et humains, pour atteindre l'objectif d'impact fixé à ce jour à 10% de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur le territoire d'ici 2026.

Le service Prévention éducation à l'environnement, du fait de ses missions et ses effectifs a été désigné pour avoir la charge de l'élaboration, de l'animation et du suivi du PLPDMA, ainsi que pour assurer le secrétariat de la CCES correspondante.

Il convient de renforcer les moyens humains du service prévention éducation à l'environnement par la création d'un poste de chargé de projet du programme local de prévention des déchets à temps plein.

**Missions Principales :**



- Piloter, dans une dynamique de co-construction, l'élaboration d'un programme d'actions conforme au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA ;
  - Assurer le suivi et l'animation du PLPDMA ;
  - Promouvoir la démarche prévention déchets ;
- Formation initiale : Formation supérieure (niveau bac +3) dans le domaine de l'environnement / prévention déchets / économie circulaire ;
- Expériences : Expérience professionnelle indispensable sur des missions similaires.

**Un poste de chargé(e) de projet Économie Circulaire qui repose sur les éléments suivants :**

CAP Nord Martinique, lors du Conseil communautaire du 18 mars 2021, s'est engagé à favoriser le développement de l'économie circulaire sur son territoire par la validation du document d'orientation stratégique réalisé à la suite de l'étude de préfiguration d'un contrat d'objectif déchet économie circulaire.

La mise en œuvre de cette stratégie, nécessite des moyens matériels, logistiques et humains dont le principe de création de poste et de recrutement du chargé de projet à temps plein a été acté lors de ce même conseil.

Il convient de renforcer les moyens humains du service prévention éducation à l'environnement par la création d'un poste de chargé de projet économie circulaire à temps plein.

**Missions principales :**

- Piloter, dans une dynamique de co-construction, l'élaboration d'un programme d'actions conforme à la stratégie d'économie circulaire du territoire ;
  - Assurer le suivi et l'animation du programme d'actions économie circulaire ;
  - Promouvoir la démarche économie circulaire ;
- Formation initiale : Formation supérieure (niveau bac + 3) dans le domaine de l'environnement / déchets / économie circulaire ;
- Expériences : Expérience professionnelle indispensable sur des missions similaires.

Après en avoir délibéré

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

**D'approuver** la création des postes permanents et des grades suivants :

Service/ Direction	Cat.	Intitulés des postes	Filière	Grade	Int. /Ext.	Total
DGA AIE	B	Chargé(e) de projet PLPDMA	Technique	Technicien	Interne/Ext Ouvert aux contractuels	1
DGA AIE	B	Chargé(e) de projet économie circulaire	Technique	Technicien	Interne/Ext Ouvert aux contractuels	1

**Article 2 :**

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

**Article 3 :**

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

**Article 4 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de la Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 44

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

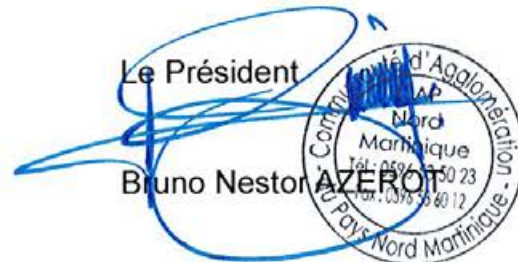
Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 28 janvier 2022

Le Président  
Bruno Nestor AZEROT



Commissariat d'Agglomération  
CAP  
Nord  
Martinique  
Tel : 0596 50 23  
Fax : 0376 56 40 12  
Pays Nord Martinique - Union